

## AU COMITÉ TECHNIQUE DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Éric Kargès, François Le Douarin, Jean-Pierre Blouch, Nadia Kara, Ary Comuce. Étaient excusés : Fabienne Tamim, Sabine Domecq, Catherine Brandon.

### 1) Approbation du compte rendu de la séance du 11 octobre 2017 (avis)

*Avis favorable des représentants du personnel*

### 2) Calendrier 2018 des réunions du Comité technique (avis)

*Avis favorable des représentants du personnel*

### 3) État des lieux et conditions d'utilisation des véhicules de la ville (info)

Ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande des représentants du personnel, à la suite d'une réunion d'information syndicale qui s'est tenue, le 24 octobre, sur ce sujet.

Ci-dessous, les demandes formulées par vos représentants et, pour chacune, les réponses données par la Directrice générale des services techniques et le Directeur général des services :

- *Quels sont les moyens mis à disposition du garage pour entretenir les véhicules de la collectivité, notamment en prévision de la mise en place d'une flotte de véhicules électriques ?*
  - ❖ Les méthodes utilisées actuellement pour charger les véhicules électriques sont provisoires. Un équipement adapté et normalisé doit être installé en début d'année 2018. L'entretien étant intégré dans le coût d'acquisition des véhicules électriques, il n'est pas prévu de créer un poste pour un second mécanicien pas plus qu'il n'est prévu que le mécanicien actuel soit formé sur les véhicules électriques.
- *Quelles sont les modalités de nettoyage des véhicules ?*
  - ❖ Le nettoyage des véhicules fait partie du marché carburant, conclu avec les garages. La liste des garages sera communiquée aux services concernés.
- *Nous demandons l'acquisition de véhicules avec hayon pour charger du matériel lourd.*
  - ❖ Ce point a également été abordé en CHSCT. L'investissement de ce type de matériel est actuellement à l'étude pour le proposer au prochain budget.
- *Quelles sont les modalités permettant aux agents d'utiliser de façon courante les systèmes « autolib » et « vélib » ainsi que les transports en commun ?*
  - ❖ Cette question doit faire l'objet d'une enquête auprès des services pour évaluer s'il y a lieu de poursuivre la réflexion.
- *Peut-on améliorer la mutualisation entre services des véhicules qui sont utilisés de façon occasionnelle, notamment par la centralisation de la gestion de ce parc, comme cela se faisait autrefois au garage ?*
  - ❖ La réflexion sur la gestion interne des véhicules électriques n'est pas encore aboutie.
- *Nous demandons à nouveau que la mutualisation intercommunale du garage soit étudiée afin de conserver ce service dans le service public.*

- ❖ L'éventualité d'une gestion intercommunale du garage a été envisagée lors de la mise en place du nouveau garage au Pré-Saint-Gervais. Cette hypothèse n'a pas été retenue car ce projet a été conçu pour le périmètre de cette commune et, d'autre part, l'emplacement actuel du garage des Lilas est situé à l'opposé de celui du Pré. En revanche, la réflexion d'une éventuelle mutualisation du garage avec Bagnolet et Romainville pourrait être poursuivie.
- *Quels est le bilan sur le stationnement des véhicules de service : y a-t-il toujours des contraventions pour les agents, fait-on respecter les aires de stationnement réservées aux livraisons ?*
  - ❖ La DGST n'a pas d'indicateurs permettant de savoir si les conditions de stationnement se sont améliorées mais, par contre, le traitement des verbalisations est connu par le DGS : en 2016, un seul agent a été verbalisé, à deux reprises, dont une fois en dehors du périmètre des Lilas.
- *Il faut mieux préciser les règles d'utilisation des véhicules et des conditions de sécurité. Les carnets de bord ne sont pas toujours utilisés et mis à jour.*
  - ❖ La DGST est en demande d'un retour des services sur cette question pour évaluer la procédure et la modifier si besoin.

En conclusion, le DGS propose que des propositions soient ajoutées dans le compte rendu de CT sur ce point et que la question de l'utilisation des véhicules soit remise à l'ordre du jour d'un CT en 2018.

#### **4) Bilan de la nouvelle organisation à la Direction Générale des Services Techniques (info)**

Ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande des représentants du personnel afin d'évaluer la réorganisation de la DGST, décidée en décembre 2016.

En particulier il nous semblait important de revenir sur deux aspects de cette réorganisation :

- *Qu'en est-il de la réflexion concernant l'évolution du garage municipal ? (sachant que la question avait été abordée au point précédent)*
- *Quel bilan peut-on faire de la mise en place des postes de « Technicien patrimoine énergie » et « Technicien sûreté sécurité astreinte » ? Est-ce que les missions respectives de ces agents (« Qui fait quoi ? ») sont clairement identifiées par les agents eux-mêmes et par les collègues qui doivent faire appel à eux ?*

La DGST répond que la décision de modification du service avait été prise en décembre mais que la mise en place effective des postes ne date que depuis 4 mois, soit, après le recrutement du « technicien bâtiment ».

Il conviendra donc de remettre ce point à l'ordre du jour du CT dans 6 mois pour l'évaluer avec le recul nécessaire.

La DGST précise toutefois que les missions du « technicien bâtiment » sont clairement identifiées. Une fiche « *Qui fait quoi ?* », basées sur le modèle de ce qui est en usage dans l'EPT Est-Ensemble, a été distribuée aux chefs de services.

Par contre, pour « l'autre agent bâtiment », en charge des « missions chauffage », la mise en place des missions n'est pas encore finalisée.

Enfin, concernant le garage, aucune information supplémentaire (à celles données au point précédent) n'a été ajoutée.

#### **5) Tableau des effectifs de la ville (avis)**

***Avis favorable des représentants du personnel***

## **6) Tableau des effectifs du CCAS (avis)**

*Avis favorable des représentants du personnel*

## **7) Modification de l'organisation du gardiennage du centre sportif Floréal (avis)**

Suite au départ à la retraite de l'agent logé du centre sportif Floréal, il est proposé que soient actés :

- La réorganisation de l'équipe d'accueil, sans l'agent logé, sachant que la piscine n'étant plus un équipement municipal, il n'est plus nécessaire que l'organisation ancienne soit maintenue. Un projet est donc proposé avec deux gardiens, sans agent logé, tel que cela se fait sur d'autres équipements.
- La réutilisation des locaux ainsi libérés pour les agents du service jeunesse et sports qui manquent de place : éducateurs sportifs, responsable du pôle jeunesse, éducateurs de rue, service jeunesse, information jeunesse.

***Les représentants du personnel font remarquer qu'il est surprenant qu'un point intitulé « Modification de l'organisation du gardiennage du centre sportif Floréal » contienne certains aspects qui décrivent une modification du service dans son ensemble, à savoir, l'utilisation des locaux par d'autres agents du service, ce qui ne manquera pas d'entraîner des modifications des conditions de travail de ces agents et des modalités d'accès au service pour la population.***

***Nous demandons si les agents évoqués par ces projets de réorganisation ont été consultés.***

Il nous est répondu, qu'en l'état actuel, la décision concernant l'utilisation précise de tous les locaux du site Floréal n'est pas encore finalisée. La transformation du logement du gardien en locaux administratifs a été pensée afin d'y placer en premier lieu la Direction de la jeunesse et des sports.

Les locaux laissés vacants par cette réorganisation pourraient ainsi être utilisés par les éducateurs sportifs, les éducateurs de rue, voire pour l'aide aux devoirs et l'information jeunesse ; ces deux derniers services étant cités dans le document de présentation à titre d'hypothèse.

Le Directeur général des services précise que le bilan de la mise en place du service Jeunesse et sports devra être examiné en comité technique dans le courant 2018 et qu'il conviendra, à ce moment-là, de réévaluer précisément la façon dont ces locaux seront utilisés.

***Les représentants du personnel demandent que, dans le compte rendu du Comité technique, soient retirées du document de présentation les hypothèses qui ne sont pas encore validées de façon définitive, ni par la Direction des services et des sports ni par les agents des services concernés, en l'occurrence : l'information jeunesse et l'aide aux devoirs.***

***Par ailleurs, sur le tableau de planning des gardiens figurent des plages horaires de 10 heures et 10h30 sans indications de pause ; ce qui n'est pas réglementaire. Enfin, le planning n'indique pas quelles sont les plages horaires du dimanche (2+3 heures).***

Il nous est répondu, que les gardiens prennent une pause mais qu'ils ont demandé que ne soit pas indiquée une plage horaire précise.

En revanche, le planning sera corrigé afin que soit écrit qu'une pause de 20 minutes doit être accordée à l'agent sur une journée de 10 h ou 10h30. Les plages horaires du dimanche seront également indiquées.

***Avis favorable des représentants du personnel sous condition des demandes exprimées en séance.***

## **8) Modification de l'organigramme de la direction de la tranquillité publique (avis)**

Suite à la mutation d'un agent, adjoint à la direction de la tranquillité publique, il est proposé de transformer ce poste en gardien de police municipale (sans encadrement), sachant que cette nouvelle organisation semble plus adaptée au fonctionnement du service.

*Avis favorable des représentants du personnel.*

## **9) Convention de mise à disposition entre ville des Lilas et EPT Est-Ensemble (avis)**

Cette convention formalise les modalités de mise à disposition de certains services par la commune au profit de l'ÉPT, notamment les salaires des agents mis à disposition.

*Les représentants du personnel font remarquer que le document présenté est une exacte réplique de celui de décembre 2015, or les évolutions de carrière ont nécessairement entraîné des modifications des salaires.*

Il nous est répondu que l'anormalité de cette situation est prise en compte et qu'il est prévu que la ville propose un budget réel pour la prochaine convention (en 2019).

*Les représentants du personnel précisent, qu'une fois de plus, ils ont le sentiment de ne pas avoir le choix, puisque s'ils avaient donné un avis défavorable, cela aurait eu comme conséquence que les services rendus par la ville n'auraient pas été payés par le territoire. Le fait que le document sur lequel ils doivent statuer ne soit pas conforme avec la réalité rajoute au caractère imposé de cette réforme territoriale, qui n'a fait l'objet d'aucune consultation auprès de la population. Avis favorable.*

## **10) Les évaluations des agents (info)**

Ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande des représentants du personnel :

*Des dossiers d'évaluation ont circulé dans les services sous pli non cacheté, ce qui pose un problème de confidentialité. Quel est le retour sur les évaluations déjà faites (notamment les directions) ? Est-ce que les fiches métiers (à partir de quoi a été mis en place le RIFSEEP) sont communiquées aux agents ?*

La DRH nous répond que les évaluations se déroulent de façon satisfaisante. Les dossiers d'évaluations seront dématérialisés en 2019, ce qui réduira le problème de confidentialité. Pour l'instant, les dossiers sont transmis par courrier interne nominatif, dans une enveloppe cachetée, sous pochette cartonnée. Le DGS précise que le RIFSEEP a été construit à partir des profils de postes et, à défaut d'indications satisfaisante, à partir des fiches métiers. En 2018, les évaluations seront présentées avec les profils de postes. La DRH précise que les agents peuvent demander à ce leur soit communiquée une photocopie de leur évaluation, ce qui permet de l'avoir en main l'année suivante, notamment, pour faire le point sur les objectifs.

## **Points divers**

Le DGS informe le comité technique qu'une assistance sociale pour le personnel, salariée par le CIG, sera présente au Pôle social tous les mercredis à partir de 2018. Une information sera donnée sur le bulletin interne de communication de la ville à ce sujet en janvier.

La demande de mutation du Directeur général adjoint des services prenant effet au 1<sup>er</sup> février 2018, un recrutement est lancé.

**Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le jeudi après-midi, de 14 à 17 heures.**

**Meilleurs vœux de bonne année !**